

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE 2023
CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DE LA PRAIRIE DE MAUVES
(ALCEA)

ALCEA comprend :

- **Le centre de séparation des collectes TRI'SAC.** Cet atelier a pour objectif de séparer les sacs bleus et jaunes collectés simultanément sur Nantes. Les sacs passent sur une ligne automatisée qui éjecte les sacs jaunes qui sont ensuite envoyés au centre de tri d'Arc en Ciel 2034.
- **Une unité de valorisation énergétique** qui permet de produire de la chaleur (utilisée par le réseau de chauffage urbain Centre Loire) à partir de l'incinération des déchets ménagers et assimilés non recyclables et des DASRI (déchets de soins à risques infectieux). Les DASRI sont réceptionnés sur un atelier spécifique permettant leur convoyage jusqu'aux fours sans contact humain et sans contact avec les ordures ménagères.
- **Un quai de transfert** des collectes sélectives vers le centre de tri des collectes sélectives d'Arc en Ciel 2034.

Données quantitatives	2021	2022	2023	Evolution 2022 / 2023 %
TONNAGES DECHETS				
Ordures Ménagères Nantes + TRI'SAC BLEUS (tonnes)	105 161	103 594	86 018	-17%
<i>dont TRI'SAC BLEUS (tonnes)</i>	43 475	43 584	36 469	-16%
Ordures Ménagères privées (tonnes)	13 695	20 221	20 728	3%
Déchets Industriels Banals (tonnes)	8 738	7 526	7 903	5%
Déchets Activités de Soins Risques Infectieux (tonnes)	5 854	5 411	4 551	-16%
TRI'SAC jaunes transférés au centre de tri d'Arc en Ciel (tonnes)	4 785	4 094	3 709	-9%
Déchets secs transférés au centre de tri d'Arc en Ciel (tonnes)	7 675	7 783	8 207	5%
TOTAL DECHETS RECEPTIONNES (tonnes)	145 908	148 629	131 115	-12%
VALORISATION ENERGETIQUE				
Chaleur produite (MWh)	271 470	278 623	259 986	-7%
Chaleur vendue au réseau (MWh)	191 584	173 124	163 350	-6%
Production d'électricité par la turbine ORC(Mwh)	3 886	6 209	4 906	-21%
Électricité vendue au réseau (Mwh)	1 186	1 232	912	-26%
Électricité auto-consommée (Mwh)	2 700	4 976	3 994	-20%
Performance énergétique (Pe)	79%	72%	71%	-1%
VALORISATION MATIERE				
Mâchefers valorisés en technique routière (tonnes)	24 267	24 780	23 081	-7%
Métaux récupérés (tonnes)	1 719	1 478	1 505	2%

- Nantes Métropole est le principal apporteur de déchets et représente 72% du tonnage réceptionné sur l'UVE. Sur l'atelier Tri'Sac et sur le quai de transfert, 100 % des déchets proviennent de Nantes Métropole. A noter la légère hausse pour des ordures ménagères privées et les DIB.
- Les performances de séparation de l'Atelier Tri'Sac sont toujours aussi bonnes (98,2 % des sacs jaunes sont récupérés par le process et envoyés au centre de tri d'Arc en Ciel 2034).
- La vente de chaleur au réseau de chauffage urbain d'ERENA a diminué entre 2022 et 2023. Cette diminution s'explique par une rigueur climatique exceptionnellement faible.

DONNÉES FINANCIÈRES

CA	2022	2023	Evolution 2022/2023
Mission obligatoire	6219 k€	6241 k€	0,4%
Mission facultative	4485 k€	4830 k€	7,7%
Recettes énergie et matière	4114 k€	4088 k€	-0,6%
Total	16932 k€	17384 k€	2,7%
Résultats de l'exercice	931 k€	772 k€	-17,1%

On constate une amélioration du chiffre d'affaires de 2,7% et une forte baisse du résultat passant de 931k€ à 772k€. Cette baisse est la conséquence du blocage du site lors du mouvement de grève national. D'un point de vue process, l'année 2023 est une bonne année pour Alcea avec un bon taux de disponibilité des équipements (hors arrêt dû au blocage du site). La baisse des recettes énergétiques s'explique par la moindre vente de chaleur au réseau du fait de températures clémentes en périodes d'intersaison.

A noter que le résultat de l'exercice est positif pour la 5ème année consécutive (sur 11 ans de contrat écoulés).

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

- Auto-surveillance et contrôles externes des rejets atmosphériques de l'incinérateur :

La surveillance environnementale de l'installation est réalisée via une autosurveillance en continu et via des campagnes de mesures ponctuelles.

En 2023, trois pénalités ont été appliquées à Alcea pour des dépassements des seuils contractuels.

Pour information, les seuils contractuels d'émission de polluants de la DSP sont plus contraignants que les seuils réglementaires et aucun seuil réglementaire n'a été dépassé.

- Surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement d'Alcea par Air Lichens :

Les conclusions de la campagne de mesures sont présentées lors des CSS par Air Lichens.

FAITS MARQUANTS 2023

- Mouvement social national en mars et avril

Sur les mois de mars et avril, le CTVD a été bloqué par des personnes extérieures au site dans le cadre de mouvements sociaux liés à la réforme des retraites empêchant l'entrée des déchets sur les ateliers et donc leur arrêt progressif faute de déchets à traiter.

La ligne 1 de l'UVE a été stoppée à partir du 9 mars et la ligne 2 à partir du 21 mars. Les 2 lignes ont été redémarrées le 4 avril pour la ligne 2 et le 5 avril pour la ligne 1.

L'atelier Tri'Sac a été arrêté du 10 mars au 3 avril.

Alcea a formulé une demande d'indemnité auprès de Nantes Métropole pour compenser les pertes et surcoûts liés à cette période de blocage du site. Un accord a été trouvé entre les parties basé sur les fondements de la théorie de l'imprévision qui a été validé en conseil métropolitain de décembre 2023. Le montant de cette indemnité est de 818 867 €.

- Avenant 7

L'avenant 7 a été signé lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2023.

L'avenant regroupe :

- les évolutions contractuelles concernant la réglementation BREF (avec les financements associés). Ces évolutions incluent notamment des suivis d'émission complémentaires (mercure, PCB de type dioxines en semi continu et semestrielle, benzo(a)pyrène annuelle), une caractérisation d'un grappin (à renouveler tous les 5 ans), le suivi des émissions en conditions de fonctionnement autre que normal c'est à dire tant que la combustion des déchets n'est pas stable ou qu'un arrêt d'alimentation de la ligne est effectué, la mise en place d'un plan de gestion des conditions autres que normales...
- le doublement du plafond de prise en charge de l'évacuation et du traitement des encombrants issus de Tri Sac et
- une prolongation de 3 mois du contrat pour intégrer aux négociations menées dans le cadre du renouvellement de la DSP les conclusions retenues par Nantes Métropole suite à la concertation sur le projet de Pôle d'Écologie Urbaine.

- Début de l'arrêt de Tri'Sac

L'arrêt de Tri Sac a débuté en juin 2023 sur le quartier Nantes Nord, il s'est poursuivi le 27 novembre pour le quartier Nantes Erdre Doulon-Bottière.

Les futures étapes pour 2024 sont les suivantes : 5 février : Nantes Sud et Malakoff Saint Donatien, 8 avril : Bellevue-Chantenay, Dervallières-Zola, Breil-Barberie et Hauts-Pavés Saint Félix et le 7 octobre : centre ville.